

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-30 et R 2122-8,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 04 juillet 2020,

Vu la délibération n°2020-056 du 04 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la convention entre la Ville et le CCAS de Saint-Herblain signée le 20 novembre 2023, définissant la nature et l'étendue des concours apportés par la Ville à son CCAS notamment dans le domaine des ressources humaines,

**SERVICE :**  
DIRECTION DU  
SECRETARIAT  
GENERAL ET DE  
L'OBSERVATOIRE

**ARRÊTÉ :**  
DSGO-2024-045

Considérant la nécessité de déléguer à certains agents communaux la délivrance des copies conformes au registre des arrêtés des agents du CCAS, ainsi que la délivrance des copies conformes des contrats des agents contractuels et des vacataires recrutés par le CCAS,

## **A R R E T E**

**OBJET :**  
DÉLÉGATION A  
MADAME PATRICIA  
BARBEAU POUR LA  
DÉLIVRANCE DES  
COPIES CONFORMES  
AGENTS CCAS

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Patricia BARBEAU pour :

- la délivrance des copies conformes au registre des arrêtés des agents du CCAS,
- délivrance des copies conformes des contrats des agents contractuels et des vacataires recrutés par le CCAS.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, et publié sur le site internet de la commune de Saint-Herblain.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette 44 041 NANTES Cedex 01 par les tiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la commune de Saint-Herblain ou par l'intéressée dans un délai de deux mois à compter de la notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Saint-Herblain est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Région des Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE

Le Maire de Saint-Herblain,

**Bertrand AFFILÉ**

**Reçu à la Préfecture de Nantes le 22 avril 2024**  
**Publié le 22 avril 2024**